

Association loi 1901 n°0132006952

Épargne salariale : le crépuscule

Les augmentations d'impôts sur le revenu, les nouvelles taxes de plus en plus nombreuses et qui pleuvent tout azimut confortent l'adage que **l'impôt tue l'impôt**.

Il en est de même pour **l'épargne salariale**, les différents mécanismes (intéressement, participation, PEE, ...) trop favorables aux salariés en **apparence** ont eu raison de la manne épargne salariale. Depuis près de 10 ans les augmentations de cotisations sociales et les rabotages fiscaux divers ont pesés sur la dynamique liée à cette forme d'épargne

L'épargne salariale a une faille : son succès auprès des seuls grands groupes là où les salariés sont **perçus** comme protégés et bien rémunérés

Le groupe crédit agricole ne fait pas exception, plus d'augmentation de capital réservé aux salariés, (lorsque l'action était au-dessous de 5 euros n'y avait-il pas une occasion unique et une prise de risque à prendre pour montrer sa confiance dans le groupe !!!) des actions gratuites pour les seuls salariés de casa en occultant ceux des caisses régionales comme si elles n'apportaient pas leur quote part aux résultats et **quelle part !!!!**

L'épargne salariale va être réformée début 2015 et nous aurons l'occasion d'en reparler mais déjà se profilent des informations :

- exonérer de forfait social (taxe de 20 % des sommes versées) les TPE-PME qui mettent en place pour la première fois un dispositif d'épargne salariale,
- pour les entreprises de moins de 11 salariés, un «livret E » serait créé qui permettrait à l'entreprise de garder cinq ans en trésorerie les sommes versées, avec pour le salarié un rendement «un peu au-delà du taux du Livret A».
- le gouvernement envisagerait en outre de réduire le taux du forfait pour les entreprises dirigeant l'épargne de leurs salariés vers le financement de l'économie.

A priori peu de changements pour les salariés du groupe crédit agricole. Souhaitons nous tromper mais **l'optimisme n'est pas à l'ordre du jour**.

Vous trouverez également dans ce 50 Ième numéro, ce qui a fait l'actualité du groupe cet été avec peu d'informations qui ont filtrées et qui semble avoir fait pitch celle concernant la gouvernance de CASA. Petit rappel SAS LA BOETIE est l'actionnaire majoritaire, avec le pouvoir aux Présidents et Directeurs de Caisses Régionale, il y a là quelque chose qui nous échappe. Il semblerait que devant la nécessité d'indemniser les actionnaires, **le cout de ce caprice ai été jugé excessif**.

D'autres infos aussi comme les stress tests qui montrent une solidité importante du groupe et des entités qui le composent avec en tête les Caisses Régionales.

Vous le voyez de nombreux sujets de réflexions et de questionnements.

Bonne lecture,

Le conseil d'administration de l'ADSACA vous souhaite de **bonnes fêtes de Noël et de fin d'année**

Didier Lignon

Président



Sommaire

Page 2 : *Les grands changements structurels du Crédit Agricole attendront

*Stress Test :

- 12 mois de sueurs et de larmes
- Les banques françaises résisteraient à 100 milliards de pertes en trois ans
- Les banques changent de monde

Page 5 : Les banques accentuent leurs plans d'économies

Page 7 : *Les paradis fiscaux préférés des banques françaises

*Paradis fiscaux : droit de réponse

Page 9 : Etude actionnariat salarié DEBORY ERES : la France toujours championne d'Europe

Page 11 : Privatisation : le gouvernement tue l'actionnariat salarié et cède au "tout marché"

Page 12 : Situation des financières au 30/09/2014

Page 13 : L'alourdissement de la fiscalité a pesé sur l'actionnariat salarié

Page 14 : Réconcilier travail et capital

Page 15 : Bulletin d'adhésion

Page 16 : *Consensus des analystes

*Vos rendez-vous

<<< Les grands changements structurels du Crédit Agricole attendront

PARIS, 10 novembre (Reuters) - Le projet de réorganisation du groupe Crédit agricole CAGR.PA, prévoyant le transfert de l'organe central du véhicule coté Crédit agricole SA vers les caisses régionales, a été repoussé, rapporte lundi le journal Les Echos.

Selon le quotidien, le groupe bancaire espérait boucler sa réorganisation interne avant la prise en charge par la Banque centrale européenne (BCE) de la supervision des 130 établissements bancaires les plus importants de la zone euro.

"Ce chantier, très lourd et très technique, a pris du retard", écrivent Les Echos.

Le nouveau schéma placerait à la tête du groupe mutualiste une nouvelle structure autour de l'organe central, qui, comme l'actuelle SAS Rue La Boétie, **porterait la participation des caisses régionales dans le capital de Crédit Agricole SA**, indique encore le journal précisant que cette nouvelle tête de groupe aurait le statut d'établissement de crédit. Si les grandes lignes du projet font l'objet d'un consensus assez large, des points de blocage freinent toutefois l'avancée du projet, écrit le quotidien.

"En premier lieu, l'opération aurait un coût très élevé pour les caisses régionales, contraintes de dédommager **les actionnaires de Crédit Agricole SA** du transfert de l'organe central. Plusieurs estimations ont été engagées, avec des résultats disparates. De sources concordantes, **l'indemnisation s'élèverait à plusieurs milliards d'euros**", croit savoir le journal.

A cela s'ajoutent des exigences réglementaires. Les autorités prudentielles voudront ainsi en profiter pour rendre l'équilibre des fonds propres entre les caisses régionales et la future tête de groupe plus homogène et plus lisible tandis que l'arrivée du nouvel organe de supervision des banques à l'échelle européenne ne va pas accélérer le calendrier.

"A ce jour, une loi sur la réforme du groupe n'est plus dans mon radar", a déclaré un proche du dossier. Personne n'était joignable dans l'immédiat au Crédit Agricole pour un commentaire.

Alexandre Boksenbaum-Granier, édité par Matthieu Protard

<<< Stress tests : 12 mois de sueurs et de larmes

Les banques ont souffert pour répondre ces derniers mois aux exigences de la BCE et l'ont fait savoir. Retour sur une année de coups de sang

Les banques de la zone euro ne s'attendaient pas à souffrir autant pour répondre aux exigences de leurs régulateurs pour mener à bien le bilan de santé du secteur. En mars dernier, la Fédération bancaire européenne (FBE) se fendait même d'un courrier demandant à la Banque centrale européenne (BCE) de « **simplifier substantiellement** » **les questionnaires à remplir**. Et, à l'époque, selon nos informations, une grande banque française aurait même menacé de ne pas renseigner certaines données.

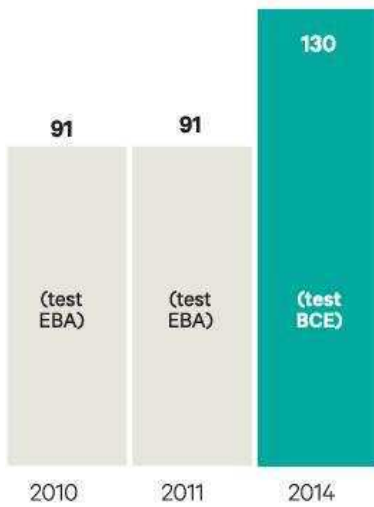
Pourquoi un tel niveau d'exaspération ? Les banques françaises en particulier ont pu être déstabilisées par l'approche réputée « anglo-saxonne » des tests. Le cabinet Oliver Wyman – choisi par la BCE pour l'épauler dans la méthode de l'examen et le suivi de son exécution – est réputé pour son approche « quantitative », se basant sur des données mesurables. Pour ses pourfendeurs, cette méthode tout simplement « binaire » manquait de finesse.

Autant dire que ces **différences culturelles ont produit des étincelles** lorsque les tests sont entrés dans le vif. « *Sur chaque prêt, on nous demande environ 200 caractéristiques ; nous avons mobilisé nos équipes. Les auditeurs de la BCE sont chez nous depuis début février, ils vont regarder un peu plus de 1.000 dossiers !* » expliquait en début d'année un banquier français au cœur de l'exercice. Ce travail a été encore compliqué par des systèmes informatiques inadaptés et la pression de Francfort, exigeant des réponses au plus vite sous peine de considérer le prêt examiné comme non performant.

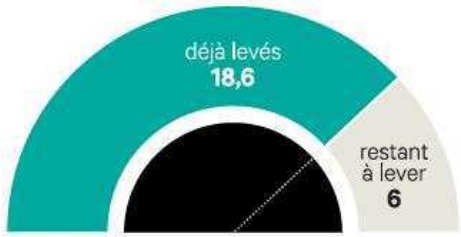
Parmi les centaines de millions de données transmises, **certaines ont dû être retrouvées à la main** et au fin fond du classeur d'une agence de quartier. De quoi mobiliser de nombreux salariés et créer des tensions en interne. Cela n'a même pas suffi, car, tout comme les régulateurs, les banquiers ont aussi dû s'appuyer sur des cabinets d'audit externes, qui auront décidément connu une année faste grâce à la BCE.

Un exercice plus ambitieux que par le passé dans la zone euro...

Nombre de groupes bancaires passés au scanner

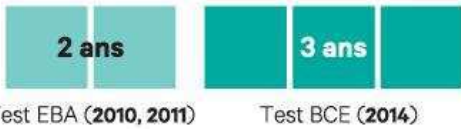


Besoins supplémentaires en fonds propres*, en milliards d'euros



*Pour les 25 banques n'ayant pas initialement atteint les ratios ciblés minimums

Le scénario du « stress test » : nombre d'années de récession simulées



... que les autorités en France n'auraient pas pu mener sans auditeurs externes en soutien

Temps de travail nécessaire à la revue des bilans bancaires, en jour/homme



* LES ÉCHOS / SOURCE : EBA (L'AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE)

Réactions épidermiques

En juillet, un autre coup de sang assez inattendu est venu d'Allemagne, à quelques encablures à peine de la BCE. Elke König, la présidente de l'autorité allemande de contrôle des banques, s'en était alors prise à la méthode et à la pression exercée par le calendrier, qui rejailliraient sur la qualité du travail de contrôle des bilans des banques.

Face à ces signes d'exaspération, la BCE et les autorités nationales ont tenu leur cap, publiant régulièrement des manuels de méthodologie – certes passez épais –, mais assurant un minimum de transparence. Côté face : un rappel strict des règles du jeu. Mais côté pile : un peu plus de souplesse et un dialogue toujours possible au cas par cas. Mieux, ces **réactions épidermiques n'ont certainement pas surpris chez les superviseurs**. « Des exercices similaires ont été menés en 2012 en Espagne, du coup les superviseurs devaient certainement s'attendre à ce genre de réaction de la part de banques vivant l'expérience pour la première fois. Mais à mesure qu'elles ont avancé dans le système, elles ont surmonté leurs peurs », souligne un bon connaisseur de ce bilan de santé. Une peur que le nouveau gendarme des banques n'est certainement pas fâché d'avoir suscitée.

<<< Stress test: les banques françaises résisteraient à 100 milliards de pertes en trois ans

Chacun de nous prête de l'argent aux banques, rien qu'en déposant ses revenus ou son salaire sur un compte courant, ce qui est obligatoire en cas de paiement par chèque ou virement. De ce point de vue, les tests de solidité (stress tests) publiés le 26 octobre 2014 par la Banque centrale européenne (BCE) **sont destinés à nous rassurer et à rétablir la confiance dans le système bancaire**. Ils doivent aussi prouver que les banques européennes sont assez solides pour continuer à soutenir l'économie.

Explications.

Le 2 octobre dernier, le président de la BCE, Mario Draghi, rappelait l'importance de ces stress tests, réalisés en vue de rétablir la confiance et de surmonter les contraintes qui pèsent sur l'offre de crédit dans l'Union Européenne.

On ne le rappellera jamais assez : **les premiers créanciers des banques sont leurs clients**. En France, le montant des dépôts « prêtés » par les épargnants (particuliers ou personnes morales) à leurs banques s'élève ainsi à la modique somme de 1650 milliards d'euros.

Un pécule que l'on n'a pas du tout envie de voir partir en fumée! Il existe bien la garantie des dépôts – jusqu'à 100 000 euros par personne et par banque (pour les particuliers), mais les fonds mis de côté pour indemniser les déposants en cas de crise généralisée, sont en réalité très insuffisants pour combler l'éventuel défaillance d'une banque à réseau. C'est donc au contribuable que l'on fera payer la note en cas de nouvelle crise.

Personne ne veut en arriver là. Et pour l'heure, les « crash tests » bancaires menés par la Banque centrale européenne (BCE) sont plutôt porteurs d'une bonne nouvelle. En France, toutes les banques de guichet ont réussi le test qui consiste à établir si les bilans résisteront à une prochaine crise. Même chose pour les établissements qui proposent des comptes rémunérés (ING ou encore la Banque PSA...), en théorie, ils sont solides. Certes, Axa Bank Europe a raté son test de résistance et a déjà corrigé le tir mais inutile de s'inquiéter: Axa Banque qui ouvre des comptes en France n'est pas une filiale d'Axa Bank Europe mais une sœur de celle-ci. Elle dépend directement de l'assureur Axa.

Quelles pertes en cas de crise ? Des nuances entre les banques françaises

A la loupe, on distingue quelques nuances entre établissements. **A la sortie des stress tests, le groupe Crédit Agricole est la banque qui s'en sort le mieux grâce à ses caisses régionales : il pourrait perdre 28 milliards d'euros après les trois ans de crise simulée, sans que la solidité du groupe n'inquiète les autorités de contrôle, c'est ce que nous disent les tests.**

Les banques BNP Paribas et Société Générale afficheraient quant à elles respectivement 32 milliards d'euros et 19 milliards d'euros de pertes et dépréciations de toutes sortes fin 2016. Ce n'est pas rien mais, encore une fois, ceci devrait se passer sans déroger aux règles de solidité (les fameux ratios de fonds propres) c'est en tout cas ce que résumant les tableaux de la BCE. Quant au groupe Banque Populaires-Caisses d'Épargne, il perdrait 17 milliards et afficherait des ratios un peu moins bons que ses trois concurrents mais toujours rien d'inquiétant pour l'autorité de contrôle. Enfin, le groupe Crédit Mutuel, plus petit reste aussi et de loin le plus costaud en terme de ratio, malgré une perte estimée à 9 milliards d'euros d'ici 2016, en cas de déconfiture

Bien sûr, il y a toujours ceux qui diront que les critères qui ont permis à la BCE de simuler trois ans de crise, ne sont peut-être pas assez sévères, ou que les calculs sous-estiment les risques. C'est une remarque qui revient régulièrement chez les analystes financiers de Wall Street.

Le scénario de base qui laisserait tout de même une ardoise de 105 milliards d'euros à nos cinq grandes banques de dépôt, **mérite toutefois qu'on lui accorde une certaine crédibilité.** Tous les risques ne sont pas éliminés mais on peut penser que les coussins de sécurité sont là avec des fonds propres bancaires qui ont souvent triplés depuis 2007. Reste une question à laquelle la BCE n'a pas répondu : quel serait l'impact sur nos banques de détail françaises d'une déconfiture des établissements – il en reste 13 – qui ont échoué aux stress tests et dont fait partie la banque franco-belge Dexia ? Une question à 60 milliards d'euros.

Par Marie-Jeanne Pasquette.

<<< « Stress tests », les banques changent de monde

Les dirigeants de l'Union européenne ont lancé le chantier de l'Union bancaire pour ne pas reproduire les erreurs de la crise financière.

Bienvenue en terre inconnue. Ce lundi, les banques européennes font leurs premiers pas dans un monde radicalement nouveau. Construite dans l'urgence depuis deux ans, l'Union bancaire devient, avec les « stress tests » dévoilés dimanche, une réalité enfin tangible pour les établissements financiers de la zone euro. Ils avaient vécu depuis toujours avec un superviseur national et des autorités publiques avec lesquels ils avaient tissé des liens importants.

A partir du 4 novembre ils **devront regarder vers Francfort et la BCE**, devenue avec cette opération vérité sur les comptes des banques l'incontournable référent du système. Le lien entre les sphères bancaire et étatique vient d'être officiellement coupé et cela justifie qu'on parle du plus grand saut fédéral en Europe depuis la création de l'euro.

Les négociateurs du traité de Maastricht en 1992 avaient laissé de côté cette Union bancaire, sujet considéré alors comme trop sensible. Les Européens ont depuis payé cette erreur. D'abord parce que, dans un marché financier européen de plus en plus intégré et concurrentiel, certains superviseurs nationaux sont accusés d'avoir manqué de diligence afin de protéger leurs champions locaux : c'est ce que Nicolas Véron, chercheur à l'institut Bruegel, appelle le « nationalisme bancaire ». Les problèmes se sont accumulés, et une deuxième faille est apparue après le déclenchement de la crise, **révélant que les banques et les Etats aggravaient mutuellement leurs situations**. En effet, les premières détenaient les dettes de moins en moins sûres des seconds, qui en contrepartie s'étaient engagés à renflouer les premières.

Quid du 3e pilier ?

L'Union bancaire doit remédier à ces failles. La gestion de la BCE, devenue superviseur unique des banques de la zone euro, **est attendue comme plus impartiale et plus transparente**. Son existence rend en outre possible la création d'un système européen de gestion des crises bancaires à partir de 2015, avec de la solidarité à moyen terme entre Etats et la mise en place de règles communes qui mettront les créanciers privés en première ligne en cas de renflouement (« bail-in »). **Ainsi, le cercle vicieux entre banques et Etats pourrait être brisé.**

Ce ne sera peut-être pas le seul effet de cette Union bancaire. Les autorités espèrent que ce marché véritablement intégré permettra une convergence des conditions de crédit entre banques. Et qui sait si cette Europe sans frontière ne donnera pas le coup d'envoi d'une nouvelle vague de rapprochements transfrontaliers ?

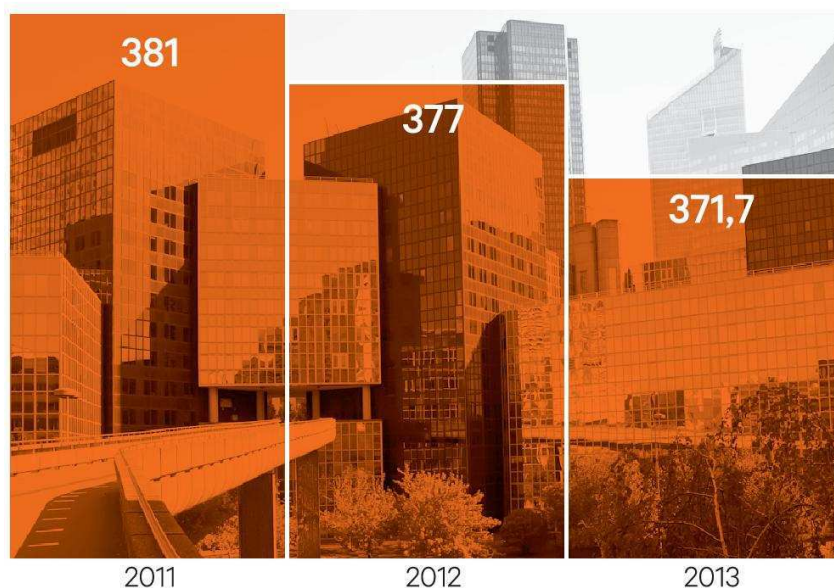
Les effets attendus de l'Union bancaire sont donc majeurs, et pourtant celle-ci est loin d'être achevée. Le système de gestion unique des faillites est critiquable, avec une grande part laissée encore aux autorités nationales. Surtout, les **Européens refusent pour le moment de s'attaquer au troisième pilier indispensable du dispositif, la création d'un système européen de garantie des dépôts**. Les révolutions ne se font pas toujours en un jour.

Renaud Honoré, Les Echos

<<< Les banques accentuent leurs plans d'économies

Evolution des effectifs des banques françaises

En milliers



« LES ÉCHOS » / SOURCES : FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF), ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES (AFB) / PHOTO : SHUTTERSTOCK

<<< Suite : Les banques accentuent leurs plans d'économies

Les réseaux français de BNP Paribas, Société Générale et les caisses de Crédit Agricole ont vu leurs revenus reculer au troisième trimestre. Pour faire face à ce ralentissement, les établissements bancaires français durcissent leurs objectifs de réduction des coûts.

Les banques sont préoccupées. Leurs réseaux bancaires domestiques ne jouent plus le rôle traditionnel de pôle de stabilité et de rentabilité récurrente dans les comptes des grandes banques françaises. Marasme économique et taux bas ont pesé fortement en 2014 sur l'activité de la plupart des établissements. Ceux-ci musclent donc les cures d'austérité entamées au début de 2013. Explications.

Des revenus en baisse...

Le Crédit Agricole, à la tête du plus puissant réseau de détail dans l'Hexagone, vient de publier au troisième trimestre 2014 des revenus décevants pour son activité en France : le produit net bancaire des Caisses régionales a reculé de 4,5 %, et leur résultat net ressort en baisse de 2,6 %. Dans la foulée, l'action de la banque a fortement chuté, au point que **le directeur financier de Crédit Agricole SA, Bernard Delpit, a voulu rassurer les investisseurs. « Nous pensons qu'à partir du début de 2015, ou du deuxième trimestre de 2015, les revenus vont augmenter », a-t-il affirmé au Salon Actionaria à la fin novembre.** La plupart des réseaux français partagent ces difficultés. Les pôles de banque de détail de BNP Paribas et de Société Générale ont ainsi vu leur produit net bancaire (PNB) reculer respectivement de 2,2 % et 1,2 % au troisième trimestre.

...incitent à donner la priorité aux économies

Pour faire face à ces pertes de revenus sur un des piliers centraux de leur activité, les banques françaises ont décidé d'accentuer leurs plans d'économies. C'est notamment le cas de BNP Paribas. Son programme « Simple & Efficient » devait initialement générer 2 milliards d'économies par an à partir de 2015. Mais au printemps, l'effort a été porté à un objectif de 2,4 milliards d'économies de coûts en 2015, puis à 2,8 milliards d'économies annuelles à partir de 2016. Même tendance au sein de la Banque verte. **Sa structure cotée, Crédit Agricole SA (Casa), s'était lancée début 2013 dans un programme de réduction des coûts baptisé « MUST », pour dégager 650 millions d'euros d'économies annuelles à partir de 2016 dans les achats, l'immobilier et l'informatique. Mais désormais MUST concerne l'ensemble du groupe mutualiste.** Quant à BPCE, il s'est fixé pour objectif un programme de 870 millions d'euros de synergies de revenus et de 900 millions d'économies de coûts d'ici à 2017.

« Ce contexte de croissance, d'inflation et de taux quasiment à zéro est spécifique à la zone euro, nous nous plaçons dans une perspective où cela risque de durer et nous continuons donc d'adapter notre modèle économique : en poursuivant l'ajustement de nos coûts et en cherchant de la croissance sur des métiers tels que la banque privée ou l'assurance et pour les entreprises, le commerce international et la BFI », confirme de son côté Laurent Goutard, directeur de la banque de détail de la Société Générale en France. La banque de la Défense est dans la ligne de son plan d'économies annoncé en 2013, soit 900 millions d'euros d'économies réalisées à l'échelle du groupe à l'horizon 2015. A fin septembre, elle avait déjà sécurisé 625 millions d'euros, ce qui la mettrait en capacité de prendre de l'avance sur ses objectifs.

Baisse des effectifs, mutualisation, délocalisations

Le remplacement partiel des départs à la retraite s'est désormais imposé comme le moyen le plus efficace de réduire les coûts (voir graphique ci-dessus). La pyramide des âges du secteur bancaire facilite cette stratégie. Et les négociations dans le cadre du pacte de responsabilité ne devraient pas inverser la tendance. Pour réduire leurs coûts, BNP Paribas, Société Générale ou Crédit Agricole ont également recours aux délocalisations ou à l'externalisation, en particulier dans l'informatique et les back-offices de leurs banques de financement et d'investissement. Enfin, l'autre grande tendance est à la mutualisation des activités. Un mouvement qui devient structurel dans le secteur : « Nous entrons dans une phase où on ne parlera plus de plans d'économies mais de gains de productivité, comme dans toute autre industrie », conclut un banquier.

Source : Veronique CHOCHRON Journaliste Au Service Finance Et Sharon WAJSBROT Journaliste - LE 03/12 /2014

<<< Les paradis fiscaux préférés des banques françaises

Luxembourg, Iles Caïmans, Singapour, Bahamas... Les banques françaises sont toujours massivement implantées dans des paradis fiscaux, à en croire une étude publiée par la "Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires" - un consortium regroupant des ONG et des organisations syndicales - et chapeauté par l'association CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique.

Pour arriver à cette conclusion, les auteurs ont épluché les récents documents publiés par les 5 plus grandes banques françaises (BNP Paribas, Société générale, Crédit Mutuel, BPCE et Crédit agricole) sur leurs filiales. Depuis cette année, la loi oblige en effet ces **établissements à détailler, pays par pays, la liste de leurs succursales**, leur chiffre d'affaires et leurs effectifs. Ils les ont ensuite comparé à la liste des territoires opaques établie en 2009 par l'association "Tax Justice Network", qui comprend 60 pays.

	BNP	BPCE	SG	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	TOTAL
NOMBRE DE FILIALES						
Global	656	614	787	325	658	3040
Etrangères (dont PFJ)	540	313	474	82	289	1698
dans PFJ	170	91	139	44	133	577
% de filiales dans PFJ	26%	15%	18%	14%	20%	19%
% filiales étrangères dans PFJ	31%	29%	29%	54%	46%	34%

Source : Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires. NDLR : PFJ = Paradis fiscaux et judiciaires

Certes, **cette analyse comporte des limites**. D'une part, elle ne distingue pas l'activité réelle de l'activité offshore. Ce qui peut donc biaiser les résultats, notamment pour les pays où ces banques y ont des filiales commerciales, comme BNP en Belgique avec Fortis. De plus, le nombre de filiales déclarées dépend fortement du "périmètre de consolidation" choisi par les banques. "Les banques ont une marge de manœuvre dans la définition de leur périmètre de consolidation (...) qui leur permet de décider qu'en dessous de certains seuils (taille de bilan, chiffre d'affaires, effectifs), les entités sont "non significatives" et donc non consolidées", expliquent les auteurs.

Le bilan a tout de même de quoi faire réfléchir : 34% des filiales étrangères de ces banques sont basées dans des paradis fiscaux. Ces établissements français y réalisent 26% de leur chiffre d'affaires à l'international, soit un montant de 13,7 milliards d'euros en 2013. Sur ce critère, la palme revient à BNP Paribas, dont les 170 filiales implantées dans ces Etats ont dégagé un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros. Rapporté à l'activité totale des banques, c'est le Crédit Mutuel qui arrive devant avec plus de la moitié de ses filiales étrangères basées dans des pays à la fiscalité accommodante, générant 35% de ses revenus à l'international.

	BNP	BPCE	SG	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	TOTAL
Global	38 822	22 825	22 830	15 276	16 015	115 768
à l'étranger (dont PFJ)	25 232	3 608	12 835	2 468	8 029	52 172
PFJ	8 008	495	2 441	876	1 859	13 679
% du PNB global réalisé à l'international	65%	16%	56%	16%	50%	45%
% du PNB global réalisé dans les PFJ	21%	2%	11%	6%	12%	12%
% PNB international réalisé dans les PFJ	32%	14%	19%	35%	23%	26%

Source : Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires. Le Produit net bancaire (PNB) est l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque

Le havre préféré de ces banques est le Luxembourg, récemment épinglé par une vaste enquête internationale pour ses accords fiscaux sur-mesure avec des centaines de sociétés, tous secteurs confondus. Elles y ont en effet basé 118 filiales. Suivent la Belgique (87 entités) et les Pays-Bas (82). En termes d'activité, la Belgique arrive en tête avec un produit net bancaire de 4,96 milliards d'euros, devant le Luxembourg (3,15 milliards) et Hong Kong (1,5 milliard). Figurent aussi dans le top 10 la Suisse, Singapour, Jersey ou encore Monaco...

Le Top 10

PAYS	Nombre de filiales	Nombre de filiales / nombre de filiales dans l'ensemble des PFJ	PNB	% PNB dans l'ensemble des PFJ de la liste
1 Luxembourg	118	33 %	3147	23 %
2 Belgique	87	24%	4955	36 %
3 Pays-Bas	82	23 %	636	5 %
4 Irlande	58	16%	350	3 %
5 Suisse	37	10 %	1369	10 %
6 Hong Kong	35	10 %	1529	11 %
7 Singapour	27	8 %	807	6 %
8 Jersey	21	6 %	132	1 %
9 Hongrie	17	5 %	121	1 %
10 Monaco	9	3 %	264	2 %

Source : Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires. PNB = Produit net bancaire réalisé par ces filiales dans chacun de ces

<<< Paradis fiscaux : droit de réponse

Les banques françaises assurent respecter les obligations légales sur les paradis fiscaux

Les banques françaises ont assuré respecter toutes les obligations légales et réglementaires en matière de paradis fiscaux, au lendemain d'une étude affirmant qu'un quart de leur chiffre d'affaires venait de ces pays.

« **Les banques françaises respectent la loi qui leur demande de publier la liste de leurs implantations dans tous les pays étrangers.** Elles ont été les premières à le faire en Europe », a indiqué la Fédération bancaire française dans un communiqué.

Elles respectent notamment « les obligations légales et réglementaires fondées sur les listes officielles établies par les États, selon des critères objectifs, notamment la signature de conventions permettant l'échange d'informations financières à des fins fiscales », est-il ajouté.

La FBF indique également que les banques françaises « soutiennent les initiatives pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et mettent en oeuvre les dispositions arrêtées dans ce cadre ».

Jeudi, une étude menée par la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, qui regroupe 19 ONG et syndicats, a analysé les documents de référence des banques BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel.

Elle y a constaté qu'un tiers de leurs filiales étrangères, essentiellement spécialisées en solutions de placement, financement structuré ou gestions d'actifs, se trouvait dans des paradis fiscaux.

L'étude incluait toutefois dans sa définition des paradis fiscaux des pays loin d'être au ban des autres nations comme le Luxembourg, la Belgique et la Suisse, l'Irlande ou le Portugal.

Selon l'étude, le Luxembourg est le paradis fiscal préféré des banques françaises, avec 117 filiales. Les banques y enregistrent près du quart du chiffre d'affaires qu'elles réalisent dans les paradis fiscaux. Suivent la Belgique, Hong Kong et la Suisse.

La FBF **conteste, elle, la méthodologie de l'étude** car elle « repose sur une liste privée, non officielle de supposés +paradis fiscaux+ établie par (l'association) Tax Justice Network, selon des critères extensifs ».

Ces derniers « conduisent à y inclure un grand nombre de pays dans lesquels il est exclu que les banques françaises ne puissent pas travailler: c'est ainsi que parmi les 10 premiers pays listés par l'étude figurent la Belgique, les Pays-Bas, Singapour, Hong Kong », note la fédération.

<<< Etude actionnariat salarié DEBORY ERES : la France toujours championne d'Europe

DEBORY ERES, première plateforme indépendante spécialisée en actionnariat salarié, épargne salariale et retraite, publie les résultats de l'édition 2014 de son étude sur l'actionnariat salarié des grands groupes cotés français.

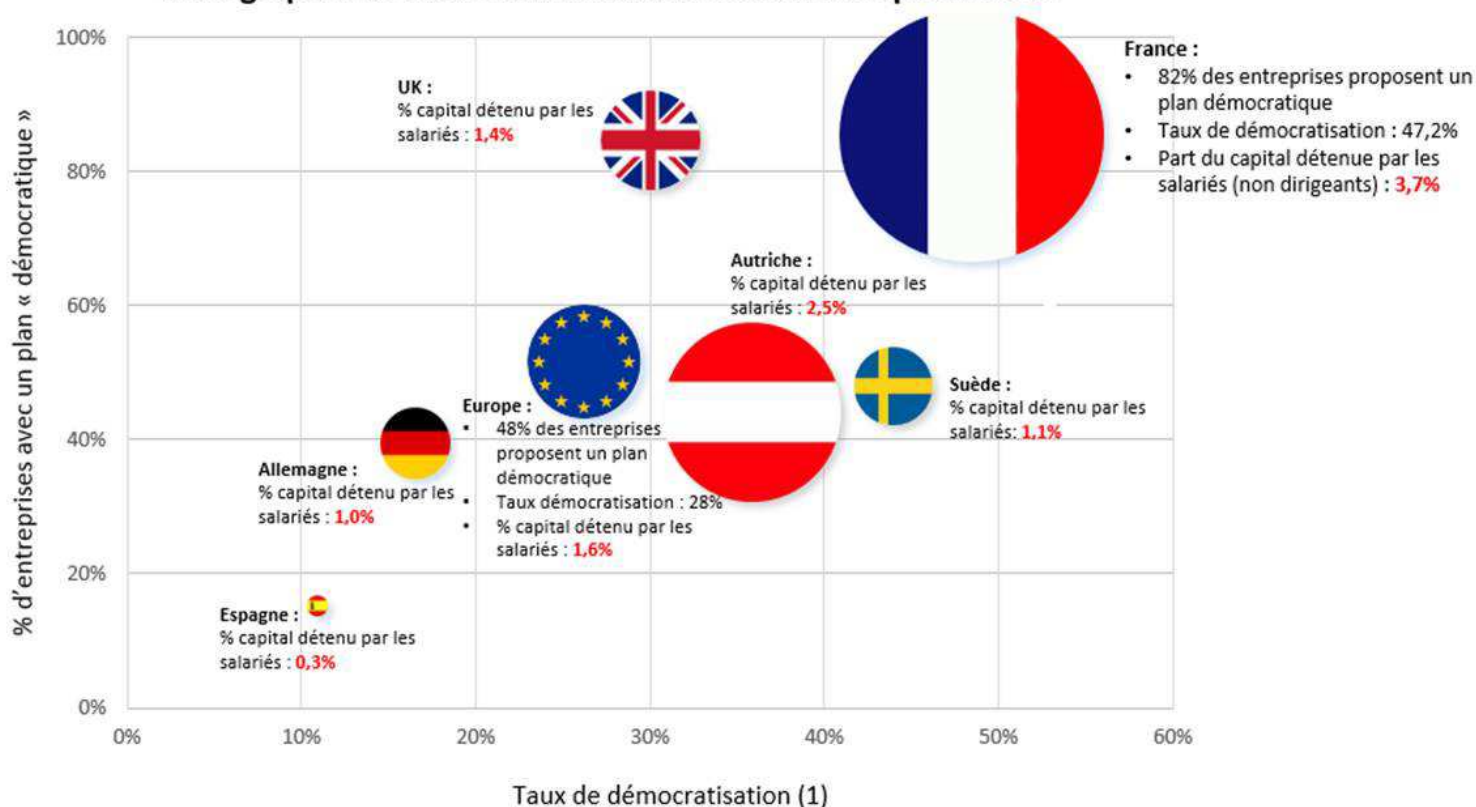
Basée sur l'analyse approfondie des documents de référence et des communiqués de presse et sur les informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié), l'étude analyse l'actionnariat salarié en France par rapport à l'Europe ainsi que les opérations dans les entreprises du SBF120 de 2005 à 2013. L'analyse couvre aussi les opérations 2014 déjà connues et permet de donner les premières tendances de l'année.

Focus sur l'actionnariat salarié coté en France et en Europe

En 2013, la situation de l'actionnariat salarié coté en France reste stable (par rapport à 2012) et l'Hexagone est toujours le pays d'Europe le plus avancé sur le plan de l'actionnariat salarié « démocratique » :

- 82% des entreprises françaises ont des plans d'actionnariat pour l'ensemble de leurs salariés (81% en 2012) contre une moyenne européenne de 48% ;
- 47.2% des salariés sont actionnaires (47.7% en 2012) contre 28% en Europe (taux de démocratisation) ;
- Les salariés (non dirigeants) détiennent 3.7% du capital (chiffre stable par rapport à 2012) contre 1.6% en Europe.

Cartographie de l'actionnariat salarié coté en Europe en 2013



Source : FEAS, DEBORY ERES – Etude Actionnariat salarié France 2014

DEBORY ERES

(1) % des salariés actionnaires par rapport au nombre de salariés total

Echantillon : 2 200 sociétés européennes cotées (dont 250 en France) dont la capitalisation boursière est de plus de 200 M€

Légende : La taille des bulles pays est proportionnelle à la part du capital détenue par les salariés (non dirigeants)

En 2013, la France cumule :

- plus d'un tiers des actionnaires salariés européens (3,5 millions de salariés actionnaires en France contre 9,2 millions en Europe)
- et plus d'un quart de la capitalisation détenue par les salariés actionnaires : 67,4 Md€ en France contre 252 Md€ en Europe.

Pourquoi la France est championne d'Europe de l'actionnariat salarié?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- La France a une **longue tradition de réconciliation du capital et du travail** initiée par Général de Gaulle quand il a créé l'intéressement et la participation (cf. « 1949 : Le capitalisme à la papa et les professionnels de la lutte des classes ») ;
- Grâce au **PEE qui existe depuis 1967 et permet depuis 1986 d'acquérir des actions de l'entreprise**, faculté ouverte notamment pour les privatisations de l'époque. C'est un formidable outil car l'abondement est un filet de sécurité, la participation et l'intéressement sont un bon carburant qui évite au salarié de « sortir l'argent de sa poche » ;
- Grâce à une **fiscalité incitative** qui ne taxe pas au moment de la souscription et quasiment pas à la sortie du plan ;
- Grâce au **développement du FCPE** (Fonds commun de placement d'entreprise), outil 100% français et donc unique au monde, qui a plusieurs avantages :

→ Si tous les autres pays proposent aux salariés d'acheter directement des actions de l'entreprise, en France la plupart des opérations collectives sont réalisées à travers un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) réservé aux salariés des entreprises.

→ Cet outil très souple permet d'intermédiaire et donc de simplifier la relation avec la collectivité des actionnaires salariés, tout en garantissant leur représentation via le Conseil de Surveillance.

→ Il permet également, si c'est souhaité, d'introduire des mécanismes d'amortissement des risques, via l'abondement, la décote, ou des mécanismes de levier avec garantie en capital.

→ Lorsqu'il est investi en titres non cotés, il prévoit le ou les mécanismes adaptés de liquidité.

In fine, espérons que notre pays et son administration reconnaîtront un jour les vertus de l'actionnariat salarié, vecteur essentiel de réconciliation entre le capital et le travail et adopteront une politique fiscale propre à développer les dispositifs d'actionnariat salarié et de partage du profit.

<<< Privatisation : le gouvernement tue l'actionnariat salarié et cède au "tout marché"

Au cœur de l'été, François Hollande et Arnaud Montebourg ont signé une **ordonnance** supprimant l'obligation faite à l'Etat de réserver aux salariés 10 % des actions des sociétés que ce dernier souhaite vendre. Les employés d'Orange viennent d'en faire l'amère expérience, remplacés par de grands fonds d'investissement.

Edouard Balladur aura sans doute du mal à y croire, mais le gouvernement vient de faire de lui un dangereux gauchiste ! Comment ? Tout simplement en abrogeant une de ses heureuses initiatives lorsqu'il était au ministère de l'Economie : **l'obligation faite à l'Etat de réserver aux salariés 10 % des actions des sociétés que ce dernier souhaite vendre**. Il s'agissait d'une des minces concessions de ce libéral de Balladur à sa légère fibre gaulliste et à son rêve d'un actionnariat salarié.

C'est ce que les administrateurs salariés d'Orange viennent récemment de découvrir, à l'occasion de la cession de 1,3 % de l'ex-France Telecom, pour laquelle rien a été prévu pour les employés. Et ce en toute légalité. François Hollande a en effet signé une ordonnance mettant fin à cette obligation. Un petit texte visé en plein mois d'août dans le cadre du fameux « choc de simplification ». **C'est donc dans la torpeur de l'été, le 20 août 2014** précisément, qu'un gouvernement de gauche a mis à mal une barrière au « tout marché ». Tu parles d'un « choc » !

« La gauche donne tout au marché », s'énerve d'ailleurs Sébastien Crozier, administrateur salarié d'Orange. Et de fait les 50 millions d'euros vendues par la Banque publique d'investissement, qui porte une partie des participations de l'Etat, se sont retrouvées dans les mains de grands fonds. L'Etat ne dispose donc plus aujourd'hui que de 25 % d'Orange, les salariés-actionnaires sont quant à eux dans une situation peu avantageuse et, in fine, l'entreprise se retrouve un peu plus à la merci d'une OPA.

Il serait facile d'accabler Emmanuel Macron, que l'on imagine volontiers se mettre dans la roue « pro business » de son Premier ministre. Pourtant, non, le texte ne porte pas la signature de l'ex-banquier de chez Rothschild. A côté de celle de François Hollande, Manuel Valls et Michel Sapin figure le nom d'un certain.... Arnaud Montebourg. Le chantre du « made in France » avait-il la tête ailleurs à seulement cinq jours de son éviction ? Possible. Mais la responsabilité politique, c'est aussi de ne pas signer n'importe quel texte. **Surtout quand cela concerne potentiellement des entreprises regroupant près d'un million de salariés...**

<<< Situations des financières au 30/09/2014

Source Boursorama						
Point au 30/09/14						
Période	CAC 40	CASA	SG	BNP P.	AXA	NATIXIS
depuis le 01/01/14	2,80%	28,37%	-4,26%	-7,29%	-3,46%	27,47%
1 SEMAINE	1,31%	1,53%	0,57%	-0,36%	-0,96%	0,67%
1 MOIS	0,83%	6,60%	5,49%	2,22%	3,61%	3,06%
3 MOIS	-0,15%	15,97%	5,66%	6,00%	11,77%	16,36%
6 MOIS	0,56%	4,37%	-9,59%	-6,20%	3,42%	2,19%
1 AN	6,58%	46,55%	9,75%	5,04%	13,93%	53,99%
3 ANS	48,10%	128,39%	102,10%	74,78%	97,07%	128,72%
5 ANS	16,36%	-16,35%	-22,46%	-3,81%	5,46%	32,23%
valeur	4416	11,945 €	40,420 €	52,520 €	19,510 €	5,448 €
MM20	4429	11,883	40,924	53,440	19,558	5,497
MM50	4339	11,166	38,793	51,120	18,677	5,244
MM100	4402	11,089	39,737	50,960	18,243	5,084
RSI 14	49,73	53,48	41,54	45,31	32,70	41,05
euro/dollar	1,2622					
pétrole brent	\$ 94,51					

Commentaire ADSACA

Au troisième trimestre, BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Natixis ont fait état de bénéfices en hausse (respectivement + 10,6 %, + 4,1 %, + 56,6 % et + 45 %), notamment grâce à des reprises de provisions pour risque d'impayé. Mais ces publications ont aussi montré que les revenus de la banque de particuliers sont sous pression dans l'Hexagone. De juillet à septembre, le produit net bancaire des caisses régionales du Crédit Agricole a ainsi reculé de 4,5 % sur un an et, pour la filiale LCL, de 4,6%.

L'impact du ralentissement économique devrait encore se faire sentir au cours des prochains trimestres, de même que l'environnement de taux durablement bas qui pèse sur les marges. « Le principal risque pour les banques françaises est lié à la faiblesse structurelle de la croissance en Europe, et en France particulièrement. Une stagnation prolongée pourrait impacter leur rentabilité et compromettre l'amélioration de leur ratio de fonds propres », souligne Standard and Poor's dans une étude récente.

Outre la conjoncture morose, le plafonnement des commissions sur les découverts bancaires, intervenu au 1er janvier 2014, a aussi handicapé les revenus de la banque de détail. Cependant, l'effet lié à ces changements réglementaires était anticipé et devrait disparaître l'an prochain.

PRINCIPALES PERFORMANCES JOURNALIERES DE L'ACTION CASA				
PERIODE : du 1/07/2014 au 30/09/2014				
	CASA	DATE	CAC 40	DATE
Cours de clôture le plus haut	12,125 €	18/09/2014	4494	04/09/2014
Cours de clôture le plus bas	9,898 €	11/07/2014	4149	07/08/2014
La plus grande variation positive	4,79%	16/07/2014	2,10%	25/08/2014
La plus basse variation négative	4,26%	31/07/2014	-1,93%	25/07/2014
	13 398			
Le plus grand volume échangé	000	05/08/2014		
Le plus faible volume échangé	2 902 000	13/08/2014		

<<< L'alourdissement de la fiscalité a pesé sur l'actionnariat salarié

AFFAIBLISSEMENT Après plusieurs années de hausse, la part des salariés dans le capital des sociétés cotées marque le pas. La fiscalité, défavorable, n'incite pas les entreprises à lancer de nouveaux programmes.

Ambiance plutôt morose du côté de l'actionnariat salarié. Comme pour l'actionnariat individuel (lire Investir n° 2132), notre enquête réalisée auprès des 60 sociétés du Cac 40 et du Next 20 révèle une tendance à l'affaiblissement du poids des salariés puisque dans plus d'une entreprise sur deux, le pourcentage de capital détenu par cette catégorie d'actionnaires a reculé d'une année sur l'autre. Cette part, qui comprend à la fois les actions détenues directement ou via un fonds d'épargne salariale, type FCPE (fonds commun de placement d'entreprise), n'augmente que dans 15 cas, là où elle est en baisse dans 28 autres, et elle excède 10 % pour seulement deux sociétés, à savoir Bouygues et Safran, avec respectivement 24,8 % et 14,7 % du capital détenu par leurs salariés.

Les programmes se font plus rares

Un fort développement de leur poids est, en revanche, constaté pour des entreprises comme Natixis ou Suez Environnement. En avril dernier, ce groupe a lancé une offre baptisée «Sharing2014» réservée à ses salariés. Celle-ci a rencontré un vif succès et leur participation au capital a doublé, passant de 2% à 4%. Mais les programmes de ce type se font plus rares que par le passé. Dans d'autres sociétés, rien n'est prévu, en témoigne Solvay, qui déclare « ne pas avoir de politique formalisée d'actionnariat salarié ». Une baisse du pourcentage détenu n'implique pas forcément un nombre moindre de salariés possédant des actions. Ainsi, en prenant cette mesure, les résultats sont meilleurs puisque l'on observe globalement une évolution à la hausse du nombre d'actionnaires salariés. Le chiffre s'est ainsi accru dans 15 sociétés sur les vingt-sept nous ayant communiqué l'information, alors qu'il est stable dans cinq autres. Cependant, la dilution qu'ils subissent lors des augmentations de capital, comme c'est le cas pour Alcatel-Lucent, qui est passé de 2,3 à 2,8 milliards d'actions au cours de l'année dernière, explique la baisse relative de leur part dans le capital. Le leader en la matière demeure GDF Suez, avec ses 250.000 salariés actionnaires. Hormis ce spécialiste de l'énergie, quatre autres groupes dépassent la barre des 100.000, à savoir Airbus, Crédit Agricole SA, Orange et Vinci. Si le nombre d'actionnaires salariés augmente régulièrement depuis une dizaine d'années selon une enquête de la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS) pour atteindre près de 4 millions de personnes en 2013, soit pratiquement l'équivalent du nombre d'actionnaires individuels non salariés, ils sont aujourd'hui menacés.

Le poids des salariés dans le capital des sociétés du CAC 40 ...

Sociétés du CAC 40	Nb d'actionnaires salariés	% du capital détenu par les salariés	Sociétés du CAC 40	Nb d'actionnaires salariés	% du capital détenu par les salariés
Accor	10 122	0.62 %	Carrefour	NC	1.09%
Air Liquide	27 000	2.4%	Crédit Agricole SA	100 000	4.3%
Airbus Group EADS	140 000	2.1%	Danone	NC	1,3%
Alcatel-Lucent	NC	1.3%	EDF	NC	1.80%
Alstom	50 000	1.27%	Essilor International	15 492	8.4%
ArcelorMittal	NC	NC	GDF Suez	250 000	2.4%
Axa	NC	7.03%	Gemalto	NC	2.00%
BNP Paribas	NC	5.4%	Kering	NC	0.4%
Bouygues	60 000	24.81%	L'Oréal	9 974	0.7%
Capgemini	NC	6.4%	Lafarge	44 000	1.69%

Rouge : les diminutions - Bleu : les augmentations - Noir : pas de modification

La France en pointe

Alors que la France est au premier rang dans le domaine de l'actionnariat salarié, celui-ci détenant en moyenne 3,87% du capital de son entreprise, elle s'est pénalisée elle-même en durcissant très lourdement la fiscalité. Au centre des contestations, la hausse de 8 à 20 %, depuis le 1er septembre 2012, du taux du forfait social payé par les entreprises sur la participation, l'intéressement et l'abondement. Conséquence directe de l'alourdissement des prélèvements, les entreprises sont moins enclines à se lancer dans des programmes d'actionnariat salarié, d'où le ralentissement que l'on constate. Faut-il pourtant rappeler les bienfaits de ce type d'actionnariat ? Outil démotivation et de fidélisation par excellence, la détention d'actions par le personnel rassure et encouragerait même l'innovation. Face à cet impôt qualifié d'« idiot » par Michel Bon, le président de Fondact, l'association de promotion de la participation des salariés à la vie de l'entreprise, une réforme est à l'étude et devrait être intégrée dans la loi Macron sur la croissance (lire l'encadré ci-contre), qui sera présentée le mois prochain à l'Assemblée.

Source : Investir 22 novembre 2014 - JOHNNY RATEL

<<< Réconcilier travail et capital

La première visite de notre nouveau ministre de l'Economie a été pour une SCOP, Acome, à Romagny (Manche). Satisfaction pour tous ceux qui défendent et pratiquent l'**actionnariat salarié**. Belle initiative aussi, car l'actionnariat salarié est la réponse à tous ceux qui se posent des questions sur le partage de la valeur entre capital et travail.

A vrai dire, les deux ont besoin l'un de l'autre : l'emploi n'existe pas sans capital, et le capital ne peut fructifier sans le travail.

En revanche, personne ne peut dire si, dans le futur, la **valeur ajoutée** ira au capital ou au travail ; d'où l'idée simple de favoriser l'accès des employés au capital de l'entreprise. C'est d'ailleurs la façon la plus naturelle de faire rentrer le personnel au conseil des entreprises.

L'actionnariat salarié a fait ses preuves, il est reconnu que les entreprises ayant un large actionnariat salarié sont plus rentables que la moyenne et l'histoire a démontré qu'elles résistaient mieux à des **OPA** hostiles.

Quand notre nouveau ministre prendra connaissance des dossiers, il découvrira que les lois de finances votées depuis deux ans ont démolit l'actionnariat salarié : les charges à payer ont augmenté de plus de 65 %, et lorsque l'entreprise marche fort, détenir des actions coûte chaque année de l'argent aux employés et aux retraités, car le **dividende net** d'impôt ne couvre pas l'ISF à acquitter.

Si l'intérêt d'Emmanuel Macron pour l'association du capital au travail est sincère, la voie est simple : il suffit de retirer de l'ISF les actions détenues dans son entreprise, quitte à mettre des conditions de durée. Si on veut bien faire les choses, il serait sage de remettre les taux d'impôt sur les dividendes dans la moyenne européenne et de ramener les charges à payer par l'entreprise à leur niveau antérieur à 2012. Les déclarations d'amour, c'est bien, les preuves d'amour, c'est encore mieux !

Xavier Fontanet est professeur de stratégie à HEC



Xavier Fontanet est professeur de stratégie à HEC – Ancien PDG d'Essilor

BULLETIN D'ADHESION et/ou de COTISATION **A diffuser à tous vos collègues et collaborateurs**

Comment Adhérer ?

En remplissant le bulletin d'adhésion ci-dessous
En réglant le montant de **la cotisation annuelle fixée à 10 €**

Soit par prélèvement, j'envoie un RIB à l'adresse ci-dessous (**à privilégier pour des questions de couts de gestion**)
Soit par chèque à l'ordre de l'ADSACA, que j'envoie par la poste à l'adresse ci-dessous

ADSACA
81 Avenue du 14 juillet – 13980 Alleins

L'adhésion n'est effective qu'à réception de l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB ou d'un chèque

Durée de l'adhésion

L'adhésion est d'une durée d'un an, et renouvelée par tacite reconduction.

Fin de l'adhésion

Tout adhérent peut mettre fin à son adhésion, en adressant par courrier ou par mail une demande de dénonciation. Le montant de la cotisation reste acquis, sauf dans le cas du paiement par prélèvement. En effet, en vue de privilégier ce mode de paiement pour des raisons administratives évidentes, l'ADSACA s'engage à rembourser tout adhérent qui en fait la demande dans 45 jours qui suivent la date de prélèvement.

Nom : ----- Prénom : -----

-

Adresse personnelle : -----

CP/Ville : -----

E-mail : ----- Téléphone : -----

Etablissement d'appartenance : -----

Votre Situation : Salarié

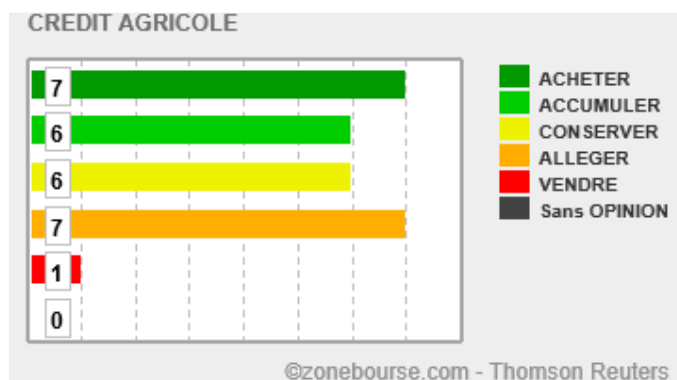
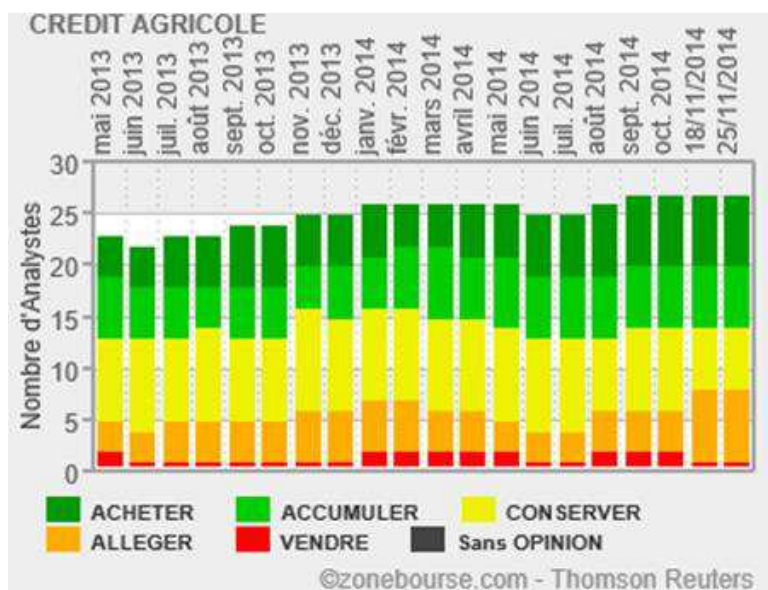
Retraité

Fait à ----- Le ----- /----- /-----

Signature

Toutes les informations ci-dessus sont confidentielles et ne seront pas diffusées.

<<< Consensus des analystes au 25 novembre 2014



Consensus

Recommandation moyenne	CONSERVER
Nombre d'Analystes	27
Objectif de cours Moyen	12,3 €
Dernier Cours de Cloture	10,9 €
Ecart / Objectif Haut	34%
Ecart / Objectif Moyen	13%
Ecart / Objectif Bas	-27%

Commentaires ADSACA :

Les banques sont confrontées au regain de sévérité des régulateurs face aux litiges, comme l'a montré l'amende de 9 milliards de dollars infligée à BNP Paribas aux Etats-Unis, par exemple, dans l'affaire des embargos avec le Soudan. Société Générale et Crédit Agricole sont également visés par des enquêtes des autorités américaines sur leurs transactions en dollars, mais leur dossier pourrait s'avérer moins accablant que pour BNP Paribas et le marché table sur des amendes nettement inférieures.

Au troisième trimestre, Crédit Agricole a constitué une provision supplémentaire de 65 millions, soit 1,1 milliard au total, mais sans en préciser la destination exacte. **L'objectif de 14 euros demeure pour investir**

Vos rendez-vous...

- ✚ 18 février 2015 : Publication des résultats du 4^{ème} trimestre 2014
- ✚ 06 mai 2015 : Publication des résultats du 1^{er} trimestre 2015
- ✚ 20 mai 2015 : Assemblée Générale Crédit Agricole SA

Relations adhérents ADSACA

Avenue du 14 juillet
13980 ALLEINS
Tél : 06.03.85.27.37
Fax : 04.90.59.30.91

Site internet : www.adsaca.org
Mail : contact@adsaca.org

Flash Info

Les cotisations 2015 seront
prélevées vers le 10 février 2015
aux nouvelles normes SEPA